



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN

PROJET D'ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2024

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption des procès-verbaux du 8 et 28 août et du 6 septembre 2024
- 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance d'août 2024
- 1.5 Politique de prise en charge du harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail
- 1.6 Sauvegarde infonuagique

2 TRÉSORERIE

- 2.1 Autorisation des dépenses du mois d'août 2024
- 2.2 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 15 minutes)

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 3.1 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires
- 3.2 Embauche de pompiers volontaires

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 4.1 Réparation des bornes d'incendie

5 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- 5.1 Mise aux normes Centre Sportif Jules Paquin, travaux additionnels : mandat à Déplacement de maison Réjean Lavoie

6 AUTRES SUJETS

- 6.1 Varia
- 6.2 Point d'information du Maire
- 6.3 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 30 minutes)
- 6.4 Levée de l'assemblée

Le contenu définitif de l'ordre du jour est décidé par le conseil municipal en séance. Les personnes élues peuvent donc modifier l'ordre du jour d'une séance ordinaire du conseil jusqu'à son adoption.